



PRÉPARATION ET INTERVENTION DE SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA POUR LUTTER CONTRE LA COVID 19



Approche générale

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux fournissent des services de santé directs à tous les Canadiens, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis.
- Services aux Autochtones Canada (SAC) collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour veiller à ce que les Premières Nations, les Inuits et les Métis soient tous protégés par des mesures de santé publique.
- Débloquer des fonds pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives concrètes à l'intention des Premières Nations, des Inuits et des Métis en vue d'améliorer l'intervention de santé publique et de l'adapter aux besoins de leur population.
- Soutenir la prestation de services de santé et la prise de mesures de préparation et d'intervention dans les communautés des Premières Nations pour gérer l'urgence.



Préparation

- Travailler en vue d'aider les communautés des Premières Nations à se préparer à une urgence en matière de santé publique et d'intervenir à cet égard
- Fournir un financement aux communautés des Premières Nations pour la planification et la prise de mesures
- Fournir une capacité de financement aux Inuits et aux Métis afin qu'ils participent pleinement aux efforts nationaux, provinciaux et territoriaux de planification et d'intervention
- Mobiliser des experts et appuyer la formation en offrant un financement aux organisations des Premières Nations ou par l'intermédiaire des bureaux régionaux de SAC
- Former les fournisseurs de services de santé qui travaillent dans les communautés des Premières Nations en vue de l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI)
- Faire l'inventaire de l'équipement médical et des fournitures médicales dans toutes les communautés des Premières Nations
- Avoir recours à la réserve d'EPI pour compléter les ressources dont disposent les gouvernements provinciaux pour les communautés des Premières Nations
- Diffuser les lignes directrices de l'ASPC sur les mesures que peuvent adopter les communautés, par exemple l'éloignement social, la fermeture des écoles et des garderies, l'annulation des grands rassemblements, et ce, dans les endroits éloignés ou isolés également



Ressources humaines dans le secteur de la santé

- Soutenir les communautés des Premières Nations en déployant des ressources humaines dans le secteur de la santé
- Soutenir la capacité de pointe en matière de personnel infirmier et médical
- Appuyer le personnel paramédical
- Renforcer les capacités des représentants en santé communautaire et des auxiliaires sanitaires, et leur fournir un soutien
- Former les infirmiers hygiénistes à réaliser des tests de dépistage de la COVID-19



Infrastructure

- Répondre aux besoins des communautés des Premières Nations en matière d'infrastructure afin d'appuyer les mesures d'intervention
- Donner suite aux demandes d'EPI et d'autres fournitures médicales présentées par les communautés
- Donner suite aux demandes d'aide à la capacité de pointe en matière d'eau, de denrées et d'autres composants de la chaîne d'approvisionnement présentées par les communautés
- Veiller à la disponibilité de solutions d'abris portables et temporaires pour les services de santé (évaluation et formation)
- Veiller à la disponibilité de solutions d'abris portables et temporaires servant de logement pour les fournisseurs de services supplémentaires et l'auto-isolément



Prévention et contrôle des infections

- Communiquer des renseignements, offrir de la formation et accroître la capacité afin de soutenir les mesures d'intervention, y compris les communiqués d'intérêt public diffusés en langues autochtones
- Faire la promotion des mesures de protection de la santé publique à l'intention des particuliers et des fournisseurs de santé, dont :
 - les rappels de l'importance de l'auto-isolément pendant 14 jours après un voyage à l'extérieur du Canada
 - les rappels de l'importance de ne pas rentrer travailler lorsqu'on présente des symptômes (particulièrement pour les travailleurs de la santé)
- Fournir aux travailleurs communautaires et aux fournisseurs de services de santé de la formation sur la prévention et le contrôle des infections
- Exiger des fournisseurs de services de santé qu'ils procèdent à un auto-dépistage quotidien et, dans les cas recommandés, de faire un test de dépistage avant de se rendre auprès d'une collectivité
- Financer les communautés et les fournisseurs de services de santé afin de leur permettre d'accroître leur capacité de prévention et de contrôle des infections, y compris dans les écoles, les foyers, les refuges pour les victimes de violence familiale et les centres d'amitiés dirigés par les Premières Nations



Transport pour raison médicale

- Soutenir le transport pour raison médicale des Premières Nations et des clients inuits tout en réduisant au minimum la propagation
- Fournir des lignes directrices opérationnelles par l'intermédiaire de DGSPNI afin d'adapter les politiques sur le transport pour raison médicale aux personnes présentant des risques élevés, de manière à permettre à ces derniers d'utiliser des modes de transport privés
- Soutenir les mesures de prévention et de contrôle des infections à l'intention des fournisseurs de services de santé (par exemple dans les foyers)



Gouvernance

- Faire en sorte que le Canada applique une démarche coordonnée et cohérente de lutte contre la COVID-19 afin de répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Faire participer le ministre des Services aux Autochtones au Comité du Cabinet chargé de la réponse fédérale à la maladie du coronavirus (COVID-19)
- Faire participer l'administrateur en chef de la santé publique de SAC au comité consultatif FPT spécial relevant de la Conférence des sous-ministres FPT de la Santé
- Faire en sorte que SAC et l'ASPC assurent la coprésidence d'un groupe de travail sur l'intervention de lutte contre la COVID-19 en milieu éloigné ou isolé, soit un groupe situé à SAC et composé de représentants des communautés autochtones, du gouvernement fédéral, et de partenaires provinciaux et territoriaux
- Soutenir les communautés autochtones au moyen du réseau des médecins hygiénistes régionaux de SAC, du Réseau national de gestion des urgences sanitaires et du Groupe de travail sur les maladies transmissibles avec les partenaires des Premières Nations
- Tenir des séances d'information régulières à l'intention des dirigeants de l'Assemblée de Premières Nations et des représentants du Comité des chefs de la santé
- Faire participer SAC en tant que membre au Groupe de travail sur la santé publique des Inuits
- Participer au Comité de la santé des Métis, qui compte des représentants de SAC, de l'ASPC, de Santé Canada et de RCAANC



Communications et surveillance

- Rédiger et diffuser des produits de communication à des réseaux de réseaux au moyen du guichet unique de SAC consacré à la COVID-19
- Diriger le Groupe de travail de SAC sur les communications liées à la COVID-19, comptant des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Harmoniser le contenu du site Web de SAC avec les lignes directrices en matière de santé publique de l'ASPC
- Diffuser des communiqués d'intérêt public en diverses langues autochtones
- Diffuser une vidéo sur l'intervention globale menée par SAC afin de lutter contre la COVID-19
- Veiller à la tenue de réunions et de téléconférences régulières des bureaux régionaux et des médecins hygiénistes régionaux, et diffuser leurs bulletins d'information ainsi que leurs communiqués aux chefs, aux directeurs des services de santé, aux travailleurs de la santé et à d'autres partenaires
- Tenir des appels multilatéraux d'envergure nationale ou régionale avec des partenaires
- Adapter l'outil de surveillance des grippez pour effectuer un suivi de la COVID-19 dans les communautés des Premières Nations
- Utiliser l'outil de surveillance pour concevoir des tableaux de bord présentant les indicateurs clés de l'intervention des communautés des Premières Nations pour lutter contre la COVID-19

